

Bourges, le 16 février 2026

Chère adhérente, Cher adhérent,

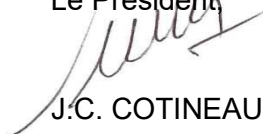
J'ai l'honneur et le plaisir de vous convier à la prochaine Assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher qui se tiendra le :

Mercredi 8 avril 2026 à 9 HEURES
Ouverture de l'accueil à 8 heures
A la Pyramide des Métiers d'Arts
Rue des Orpailleurs
18200 SAINT AMAND MONTROND

Vous trouverez au verso de ce courrier la convocation à l'Assemblée générale avec l'ordre du jour.

En espérant vous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, chère adhérente, cher adhérent, en l'expression de mes sincères salutations.

Le Président



J.C. COTINEAU

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER ASSEMBLEE GENERALE 2026

CONVOCAION

Conformément aux statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

L'Assemblée générale annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher aura lieu le :

Mercredi 8 avril 2026 à 9 HEURES

Ouverture de l'accueil à 8 heures

A la Pyramide des Métiers d'Arts

Rue des Orpailleurs

18200 SAINT AMAND MONTROND

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 avril 2025 ;
- Rapport du Président sur la situation, la gestion et les activités de la fédération ;
- Rapport de gestion du Trésorier sur l'exercice clos au 30 juin 2025 ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et rapport spécial de l'exercice comptable 2024/2025 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2024/2025 ;
- Adoption des nouveaux statuts (sous réserve) ;
- Modification du règlement intérieur (sous réserve) ;
- Fixation des cotisations et des participations pour l'exercice 2026/2027 ;
- Fixation du budget pour l'exercice 2026/2027 ;
- Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs ;
- Questions écrites et diverses ;

L'Assemblée générale comprend tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs ayant versé leur cotisation à quelque titre qu'ils soient affiliés.

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président,

J.C. COTINEAU

Coordonnées : Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

22 rue Charles Durand – CS 70326

18023 BOURGES Cedex

Téléphone : 02.48.50.05.29

E-mail : fdc18@chasseurdefrance.com

Site internet : <https://fdc18.fr>

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER
ASSEMBLEE GENERALE DU 8 AVRIL 2026



DROITS DE VOTE ET POUVOIRS

Conformément aux statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

DOCUMENT A RETOURNER AVANT LE 19 MARS 2026

Cachet de la poste faisant foi

Société Communale ou Association :

Nom, Prénom et Adresse du/de la Président(e):

Ou : Particulier - Nom, Prénom et Adresse :

Territoire : Commune(s) Superficie ha
(La superficie retenue est celle déclarée lors de l'adhésion)

Numéro d'adhérent ou de territoire

CALCUL DU NOMBRE DE VOIX

I - Titulaire du Permis de Chasser N° Validé le pour la saison 25/26

Collez ici votre timbre vote 18

1 Voix

Code Barre

II - Titulaire du droit de chasse nombre de voix hectares Voix
(1 Voix pour 50 ha ou tranche de 50 ha dans la limite de 50 voix)

III - Selon le nombre de timbres VOTE 18 Voix

Soit au total Voix

Certifié sincère et véritable

A, le

Signature,

POUVOIR

(A remplir si vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée générale et si vous souhaitez y être représenté(e))

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :

ou Président(e) de (indiquer Société Communale ou Association).....

donne par la présente pouvoir à M/Mme. (Nom, Prénom),.....

Numéro d'Adhérent aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale du 8 avril 2026.

Fait à, le

Signature
Précédée de la mention manuscrite
(Bon pour pouvoir)

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER
ASSEMBLEE GENERALE DU 8 AVRIL 2026



COLLECTE DES TIMBRES « VOTE »

Conformément aux statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

DOCUMENT A RETOURNER AVANT LE 19 MARS 2026

Cachet de la poste faisant foi

Attention tous les pouvoirs doivent obligatoirement être signés par le mandant.

1	Collez ici Votre timbre vote 18 <i>Code Barre</i>	Bon pour pouvoir à :	Signature
2	Collez ici Votre timbre vote 18 <i>Code Barre</i>	Bon pour pouvoir à :	Signature
3	Collez ici Votre timbre vote 18 <i>Code Barre</i>	Bon pour pouvoir à :	Signature
4	Collez ici Votre timbre vote 18 <i>Code Barre</i>	Bon pour pouvoir à :	Signature
5	Collez ici Votre timbre vote 18 <i>Code Barre</i>	Bon pour pouvoir à :	Signature
6	Collez ici Votre timbre vote 18 <i>Code Barre</i>	Bon pour pouvoir à :	Signature
7	Collez ici Votre timbre vote 18 <i>Code Barre</i>	Bon pour pouvoir à :	Signature
8	Collez ici Votre timbre vote 18 <i>Code Barre</i>	Bon pour pouvoir à :	Signature
9	Collez ici Votre timbre vote 18 <i>Code Barre</i>	Bon pour pouvoir à :	Signature
10	Collez ici Votre timbre vote 18 <i>Code Barre</i>	Bon pour pouvoir à :	Signature

Si nécessaire, vous pouvez photocopier cette feuille

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 AVRIL 2026

QUESTIONS DES ADHERENTS ADRESSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux statuts de la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

Les adhérents de la fédération peuvent adresser des questions à l'Assemblée générale.

Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, elles doivent être présentées par cinquante adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la fédération départementale des chasseurs pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins vingt jours avant le jour de l'Assemblée générale **soit avant le 19 mars 2026, cachet de la poste faisant foi.**

Il y est répondu durant l'Assemblée générale. La question est soumise au vote de l'Assemblée générale sur décision du conseil d'administration.

DEJEUNER DE L'ASSEMBLEE GENERALE

PARTICIPATION : **30 euros**

Bulletin d'inscription à retourner pour le **3 avril 2026** avec votre règlement

Madame, Monsieur

- Assistera Accompagné(e) de Personnes
 N'assistera pas au repas de l'Assemblée Générale

Ci-joint la somme de : € représentant le coût de l'inscription

(Aucune inscription ne pourra être prise en compte le jour de l'Assemblée Générale)

